



COMMUNIQUE

En date du 21 octobre 2008, à l'issue d'une large concertation avec les partis et forces politiques, et sur proposition du Président de la Commission Electorale Indépendante, Monsieur Robert Beugré MAMBE, le Premier Ministre, Monsieur Guillaume Kigbafori SORO, a signé une note circulaire relative à l'identification et au recensement électoral, en vue d'harmoniser les opérations d'enrôlement dans les centres de collecte.

Cette note circulaire, qui apporte de nouvelles précisions concernant les pièces à fournir ainsi que les éléments de contrôle desdites pièces et les recours, nécessite une formation complémentaire de l'ensemble des agents d'enrôlement. A cet effet, la Commission Electorale Indépendante convie à des séances de recyclage dont le programme détaillé sera communiqué par les structures techniques, tout le personnel engagé dans le processus d'identification et de recensement électoral, à savoir : les chefs de centre de collecte, les agents d'identification et les agents techniques INS et SAGEM Sécurité.

Ce programme de recyclage complémentaire qui va s'étaler du jeudi 23 au lundi 27 octobre 2008, devra permettre de :

1. Vulgariser la note circulaire n°001/PM/CAB du 21 octobre 2008, relative à l'opération d'identification et de recensement électoral ;
2. Imprégner les agents d'enrôlement du contenu de cette note circulaire ;
3. Expliquer cette circulaire aux populations afin de mieux les préparer à aller dans les centres d'enrôlement munis de l'original et de la photocopie des pièces exigées ;
4. Multiplier par deux ou trois les équipes dans des lieux d'enrôlement pour réduire les files d'attente.

En conséquence, la Commission Electorale Indépendante invite les populations ivoiriennes à se présenter dans les centres d'enrôlement à partir du mardi 28 octobre 2008, dès 8h précises, en vue de prendre part aux opérations d'identification et de recensement électoral.

Le Premier Ministre et le Président de la Commission Electorale Indépendante assurent les populations ivoiriennes que toutes les dispositions ont été prises pour permettre au Centre de Commandement Intégré (CCI) de se déployer sur le terrain pour sécuriser les candidats à l'enrôlement, les agents, le matériel et les centres de collecte.

Le Premier Ministre et le Président de la Commission Electorale Indépendante, tout en félicitant les populations ivoiriennes pour leur engouement, les encouragent à maintenir la mobilisation exceptionnelle dont elles ont fait preuve à cette étape cruciale du processus de sortie de crise.

Un plan global de déploiement des équipes d'enrôlement sur l'ensemble du territoire national sera communiqué dans les prochains jours.

Fait à Abidjan, le 22 octobre 2008

.....//.....